



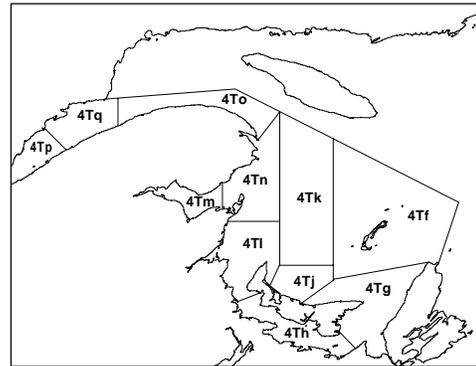
Plie rouge du sud du golfe du Saint-Laurent

Renseignements de base

La plie rouge est un poisson plat côtier dont la répartition dans l'ouest de l'Atlantique s'étend à partir du sud du Labrador jusqu'à la Georgie. Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (division 4T de l'OPANO), la plie rouge est limitée aux environs des Îles-de-la-Madeleine et à la partie sud de 4T : baie des Chaleurs, secteur de la Miramichi - vallée Shédiac, détroit de Northumberland et baie St-Georges. Elle est associée à des fonds mous ou modérément durs à des profondeurs de moins de 40 m. Elle s'accommode bien d'une certaine échelle de températures d'eau et peut survivre dans des eaux dont la température est au point de congélation. Le frai a lieu à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Les femelles pondent plusieurs centaines de milliers d'oeufs qui se déposent au fond, adhérant aux roches et à la végétation. Les larves dérivent dans les eaux de surface pendant deux à trois mois avant la métamorphose. Le taux de croissance varie largement d'une région à l'autre, les femelles atteignant la maturité sexuelle à environ 25 cm et les mâles, à environ 20 cm. Les plies rouges se nourrissent de façon opportuniste de divers organismes benthiques, principalement des mollusques et des petits crustacés. Elles se nourrissent également des oeufs d'autres rassemblements de géniteurs, notamment le capelan et le hareng. Dans le sud du Golfe, des pêches localisées au moyen de filets maillants modifiés (filets tramails) sont pratiquées au printemps et à l'automne sur les frayères de hareng afin de capturer la plie rouge.

La plie rouge de la division 4T est assujettie à la gestion par quota depuis 1996. Au moment du moratoire de la pêche de la morue atlantique, en 1993, on s'est demandé si les espèces sans quota, comme la plie rouge, n'allaient pas faire l'objet d'un effort dirigé plus intense. La première évaluation de l'état du stock a eu lieu en 1994.

La plie rouge de la division 4T contribue à des pêches d'appât localisées et à des pêches limitées à des fins de consommation. Elle est aussi capturée accessoirement dans le cadre des pêches de la morue, de la merluche blanche et de la plie canadienne; cependant, depuis l'interdiction de la pêche de la morue, elle fait l'objet d'une pêche dirigée. La pêche dans la division 4T est pratiquée principalement par des bateaux aux engins mobiles de moins de 45 pieds, malgré l'importance accrue des filets maillants depuis le milieu des années 1980. La chair de la plie rouge est de bonne qualité et, dans certaines parties de son aire, comme dans le nord-est des États-Unis, elle constitue une prise de grande valeur pour les pêcheurs sportifs et commerciaux.



Sommaire

- La plie rouge de 4T constitue probablement plusieurs unités de stock. L'information nécessaire pour évaluer cette ressource demeure limitée.
- Les taux de capture de la pêche commerciale, calculés à partir des chalutiers dans le secteur de gestion 4Tg depuis 1991, ont atteint un maximum en 1994, ont décliné jusqu'à 1997, et sont restés au même niveau en 1998. Le taux de capture de l'unique bateau qui capturait la plie rouge lors du relevé sentinelle dans le secteur 4Tg a augmenté en 1998.
- Les relevés des poissons de fond du MPO indiquent que l'abondance de la plie rouge est inférieure à la moyenne des valeurs estimées depuis 1971. On note une diminution de la taille et du poids moyen; d'autres analyses indiquent une mortalité par pêche qui est relativement élevée.
- À partir des consultations et des sondages téléphoniques, il s'avère que les pêcheurs considèrent de façon favorable la condition de cette ressource, surtout dans le secteur 4Tg. L'industrie de pêche évalue le relevé des poissons de fond du MPO avec scepticisme, car ce relevé ne couvre pas adéquatement tous les habitats côtiers de la plie rouge et ne fournit pas un indice de recrutement.

La pêche

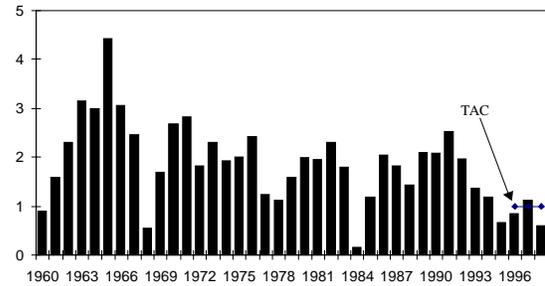
Un **quota** prudent de 1 000 t a été fixé pour la première fois en 1996. Dans le détroit de Northumberland et aux Îles-de-la-Madeleine, le maillage approuvé pour les engins mobiles dans le cadre des pêches dirigées de la plie rouge était de 130 mm pour les culs-de-chalut (mailles carrées). Dans la baie des Chaleurs, le maillage approuvé était de 135 mm et sur le banc Miscou, de 145 mm. Les pêcheurs rapportent que l'on utilise de plus grands maillages que le minimum exigé. Le maillage minimum pour les filets maillants était de 140 mm. Des restrictions ont été imposées en 1993 relativement à la taille minimale de la plie rouge. Selon les règlements, sa pêche est interdite lorsque les observateurs en mer rapportent que le nombre de plie rouge de moins de 25 cm de longueur dépasse 15 % du total des captures de cette espèce. En 1997, l'ensemble des bateaux qui pratiquaient la pêche dirigée de la plie rouge ont eu droit à 200 t de prises accidentelles de morue. Celles-ci étaient autorisées jusqu'à concurrence de 20 % du poids total des captures dans le cadre des pêches dirigées de la plie rouge (auparavant 10 %). La limite des prises accidentelles de la plie canadienne a été réduite à 5 % en septembre 1998, lorsque la flottille des engins mobiles compétitifs a capturé son quota de plie canadienne. En 1995, les permis spéciaux de pêche d'appât ont été éliminés dans le sud du golfe, afin de réduire les captures de jeunes poissons plats.

Débarquements en milliers de tonnes

	1970- 1979 Moy.	1980- 1989 Moy.	1990- 1994 Moy.	1995	1996	1997*	1998*
TAC					1.0	1.0	1.0
Total	2.0	1.7	1.8	0.7	0.8	1.1	0.6

* données préliminaires

Débarquements en milliers de tonnes.



Les **débarquements** de plie rouge dans la division 4T se sont chiffrés à 1 129 t en 1997, surpassant le quota de 1 000 t fixé en 1996. En 1998, ils ont chuté à 597 t. Ils ont atteint une moyenne annuelle de 1 848 t depuis 1960. Le maximum de débarquements déclarés dans la division 4T a été celui de 1965, à 4 412 t, et le plus faible, celui de 1984 (149 t). Les débarquements de plie rouge ont diminué depuis 1991. L'effort de pêche, particulièrement au moyen d'engins mobiles, a été concentré dans la partie sud-est de 4T (sous-division 4Tg). L'importance des filets maillants a augmenté au cours des années 1990. Les chaluts à panneaux qui, antérieurement, dominaient la pêche, ont débarqué un peu plus de la moitié des captures en 1997 et 1998. Les débarquements combinés des filets maillants et des chaluts à panneaux, ont contribué annuellement à plus de 90 % des totaux annuels depuis 1993.

Les débarquements varient énormément d'une année à l'autre, à cause de plusieurs facteurs. Les augmentations du maillage réglementaires dans les culs-de-chalut au cours des trois dernières décennies ont pu affecter les débarquements annuels. De fausses déclarations et des prises non déclarées pourraient avoir entraîné une sous-estimation des débarquements au cours de plusieurs années. La pêche de la plie rouge était une pêche d'appât importante dont les statistiques officielles sur les débarquements ne tiennent pas toujours compte. Plusieurs

mesures ont été prises pour améliorer les statistiques sur les débarquements de plie rouge depuis quelques années. Par exemple, on a amélioré de l'identification des espèces capturées et on a introduit des journaux de bord pour les engins fixes en 1998.

La baisse dans les débarquements en 1998 a été causée par l'influence de quelques facteurs sur l'activité de pêche. L'ouverture d'une pêche indicatrice pour la morue atlantique de 4T a eu l'effet de diminuer l'effort de pêche sur la plie rouge. La Baie St-George, une zone importante de pêche, a été fermée à la pêche de la plie rouge en août et septembre à cause d'un excès de prises accessoires de merluche blanche. D'autres fermetures dans les pêches de la plie grise et de la plie canadienne en octobre ont pu réduire davantage l'effort de pêche sur la plie rouge. Les pêcheurs ont aussi rapporté que les conditions météorologiques difficiles survenues pendant 1998 ont diminué le nombre de jours de pêche dans le secteur 4Tg.

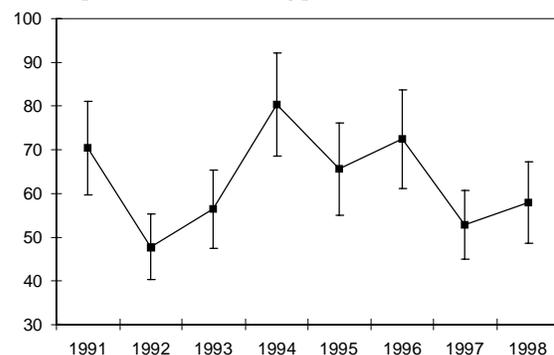
L'**effort** minimal de pêche de la plie rouge a été évalué depuis 1991 pour l'engin dominant, le chalut à panneaux, à partir des journaux de bord où est inscrit le nombre de jours de pêche. Les données des journaux de bord, avant 1991, étaient insuffisantes pour évaluer l'effort nominal. Plus de la moitié des données sur l'effort des chaluts portaient sur la sous-division 4Tg. Dans 4Tg et dans toute la division 4T, l'effort nominal a diminué depuis 1991, a chuté de nouveau en 1993 à la suite du moratoire de la pêche de la morue, puis encore en 1998. En 1991, les bateaux qui pêchaient directement la plie rouge ont déclaré environ 2 000 jours en mer; en 1998, l'effort nominal a chuté à 205 jours. Dans le secteur 4Tg, l'effort est passé de 590 jours en mer en 1991 à 140 jours en 1998.

Une comparaison de la composition par taille des captures de plie rouge par rapport au **maillage du cul-de-chalut** a été effectuée. Les données proviennent des prises des pêches commerciales et relevé sentinelles dans la sous-division 4Tg où les chalutiers ont utilisé du maillage carré de 135 mm, 140 mm et 145 mm. Les captures effectuées avec un maillage de 135 mm comprenaient plus que la limite légale de 15 % de plies rouges de moins de 25 cm. Les captures de petites plies rouges étaient inférieures à 13 % des prises totales avec des mailles carrées de 140 et 145 mm.

État de la ressource

Au cours de **consultations** avec l'industrie et de sondages téléphoniques réalisés chaque année depuis 1995, la plupart des pêcheurs dans le secteur 4Tg déclarent que la plie rouge est aussi abondante ou même plus que durant les derniers cinq ans. Les **taux de prises commerciales** de 10 chalutiers qui ont pêché dans le sud-est du golfe (sous-division 4Tg) depuis 1991 indiquent pourtant une baisse des taux de prises depuis 1994.

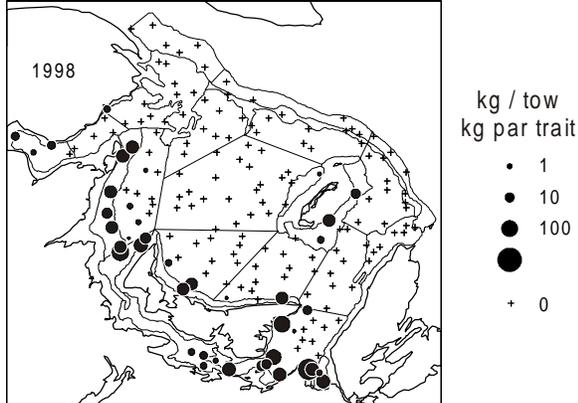
Taux de prises commerciales (kg par heure)*



Cependant, le seul bateau qui capturait la plie rouge dans le relevé sentinelle de 4Tg de 1996 à 1998 a affiché une augmentation du taux de prise en 1998.

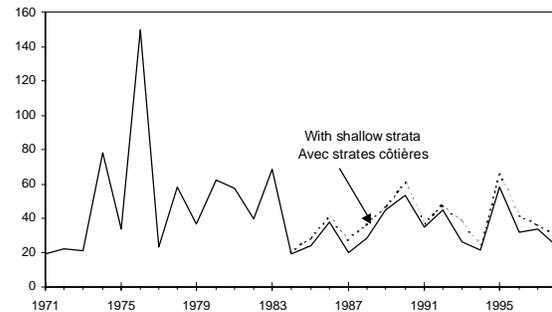
Tel que démontré par le relevé de recherche du MPO, la plie rouge a une distribution côtière dans le sud du Golfe.

Prises de plie rouge (kg par trait) lors du relevé de 4T en 1998.



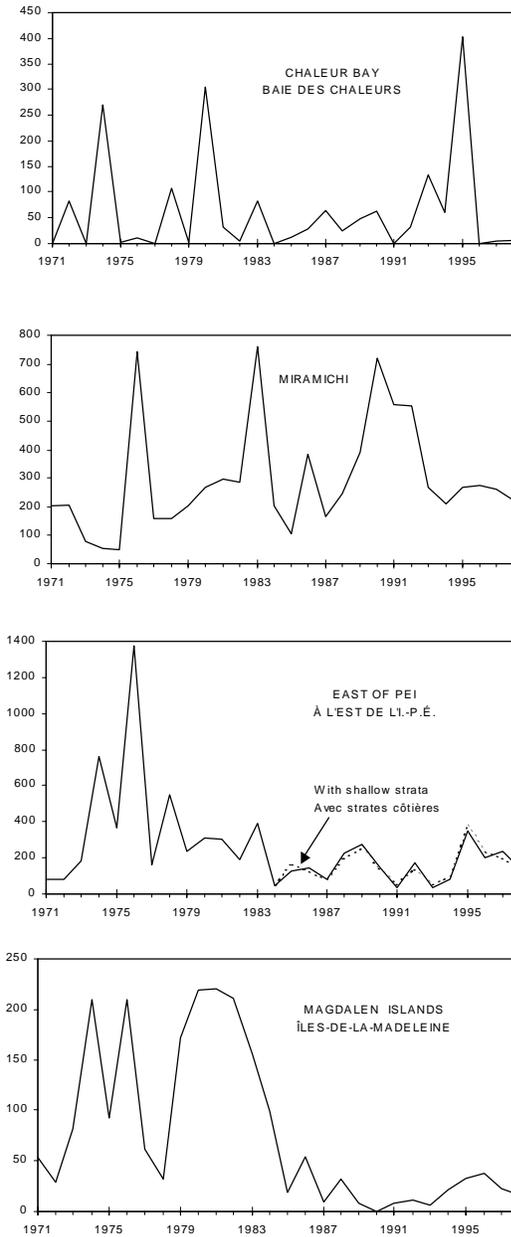
Les relevés au chalut du MPO ont été effectués chaque année en septembre depuis 1971. Au cours du **relevé de recherche** de 1998, les captures moyennes des strates où on pêche depuis 1971 étaient de 24 plies rouges par trait. Depuis 1971, la moyenne des captures est de 42 par trait et des estimations inférieures aux captures de 1998 ont été enregistrées sept fois au cours des 27 relevés précédents. En 1984, trois strates en eau peu profonde ont été ajoutées au relevé. En ajoutant aux calculs les strates en eau peu profonde, la tendance dans de l'abondance reste la même.

L'abondance de la plie rouge de 4T, d'après les relevés scientifiques (nombre moyen par trait).



L'abondance a varié différemment selon les secteurs de 4T. Dans la baie des Chaleurs, les captures ont fluctué largement, montant jusqu'à une moyenne de 404 par trait en septembre 1995, mais baissant, en 1996, jusqu'à une moyenne de moins de 10 poissons par trait. Des augmentations abruptes semblables de l'indice ont été observées en 1974 et en 1980. Dans le secteur de la Miramichi, les taux de captures étaient relativement faibles au début des années 1970, mais les prises étaient exceptionnelles en 1976 et en 1983. Les taux de capture ont augmenté vers la fin des années 1980 jusqu'à atteindre un sommet en 1990–1992, puis ont baissé jusqu'à un niveau moyen. Dans le sud-est de l'Île-du-Prince-Édouard, les taux de prises les plus élevés ont été enregistrés au milieu des années 1970, mais ils ont baissé jusqu'à des valeurs relativement faibles ces dernières années. Les captures de plie rouge près des Îles-de-la-Madeleine ont atteint des niveaux élevés plusieurs fois au cours des années 1970 et au début des années 1980, mais elles sont demeurées à un faible niveau depuis. Les taux de capture ont augmenté chaque année entre 1993 et 1996, mais ont diminué en 1997 et 1998.

Tendances de l'abondance dans les secteurs du relevé de 4T (nombre moyen par trait); noter que les échelles sont différentes.

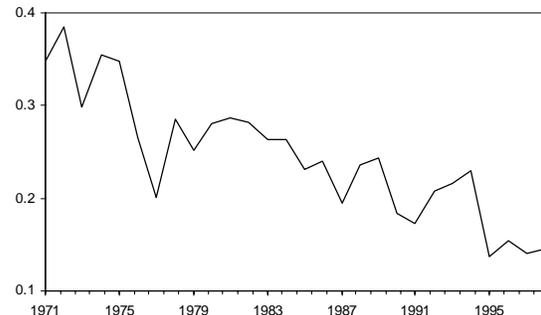


La biomasse exploitable (25 cm et plus) a atteint son plus bas niveau en 1998 depuis le début du relevé scientifique du MPO.

Les plies rouges sont de moins grande taille et d'un poids plus petit depuis les débuts du relevé en 1971. Ce même patron n'apparaît

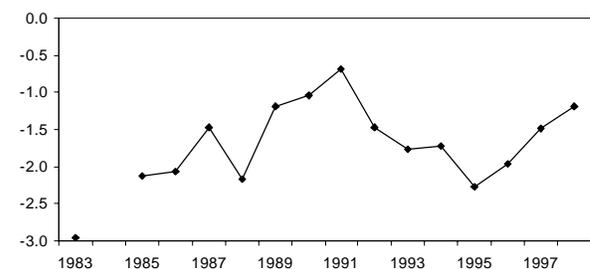
pas dans les échantillons provenant des prises commerciales depuis 1983.

Poids moyen (kg) de la plie rouge selon le relevé scientifique.



Les tendances du **taux d'exploitation** dans 4T ont été examinées au moyen d'un indice (mortalité relative par pêche) basé sur le rapport des captures commerciales et des captures du relevé. L'indice, fondé sur la taille, incluait seulement les plies rouges non rejetées en mer (25 cm et plus). Les données sur la composition selon la taille des plies rouges de la pêche commerciale sont recueillies depuis 1983 (sauf en 1984). La mortalité par pêche a atteint un sommet en 1991, diminuant ensuite de 1991 à 1995, mais elle augmente depuis.

Indice de la mortalité par pêche de la plie rouge de 30 cm.



Sources d'incertitudes

Des mesures ont été prises récemment pour améliorer les statistiques sur les débarquements de cette ressource; cependant, les données provenant de tous les secteurs de pêche de 4T sont limitées

jusqu'au milieu des années 1990. Des données provenant des journaux de bord des engins mobiles sont disponibles depuis 1991, mais principalement d'un secteur (4Tg).

Le relevé annuel de 4T ne s'étend pas sur toute la distribution de la plie rouge. Les jeunes, petites plies rouges sont réparties dans les eaux peu profondes à la limite côtière du relevé. Les fréquences de longueurs de la plie rouge dans les relevés scientifiques ne signalent pas l'état de recrutement; de plus, elles ne suivent pas des modes de longueurs, ce qui indiquent la force des classes d'âges.

Perspective

Les débarquements de la plie rouge de 4T ont diminué depuis 1991; cependant, la diminution s'est accompagnée d'une baisse de l'effort de pêche par les chaluts à panneaux, principal engin de pêche de la plie rouge de 4T. D'après les données du relevé, la plie rouge de 4T a diminué dans l'ensemble à un niveau bien inférieur à la moyenne de la série chronologique. Le relevé indique aussi une tendance à la baisse de la composition selon la taille. Malgré des débarquements relativement faibles depuis 1995, la mortalité par pêche, telle qu'indiquée par le rapport de l'estimation de la population par la pêche commerciale et par le relevé, semble augmenter. Cette vue de la ressource contraste à l'avis de ceux qui pêchent la plie rouge, dont les sondages téléphoniques depuis quatre ans indiquent un point de vue favorable sur l'abondance du stock.

Plusieurs unités des stocks de plie rouge se trouvent probablement dans 4T et leur abondance varie différemment avec le temps. L'information biologique nécessaire pour définir les unités des stocks de 4T n'est pas

disponible pour le moment, pas plus que les données sur les tendances régionales du recrutement et de l'abondance des stocks. Dans certains secteurs de 4T, telle que la région Miramichi, les données du relevé de recherche révèlent que la ressource est à un niveau intermédiaire d'abondance relativement aux 27 dernières années. Les taux de capture à des fins commerciales n'existent actuellement que pour un secteur de 4T et certains des résultats de cette source indiquent des tendances différentes de l'abondance.

Les résultats du relevé de recherche montrent une diminution générale de l'abondance de la plie rouge. Les tendances locales des sous-divisions de 4T révèlent une abondance moyenne ou inférieure à la moyenne. D'autres indications, comme la diminution de la taille et l'augmentation de la tendance de la mortalité par pêche, soulèvent une certaine inquiétude.

Considérations de gestion

Des mesures ont été prises pour réduire les rejets en mer de la plie rouge de taille non réglementaire. Cependant, les règlements actuels concernant le maillage, qui autorisent des mailles de 130 et 135 mm pour les engins mobiles, ne sont peut-être pas compatibles avec cet objectif. Il faut faire des conseils par zone géographique plus petite, en fonction de la structure du stock.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Communiquez avec :

Roderick Morin
Pêches et Océans Canada
Direction des Sciences
Région des Maritimes,
Centre des pêches du Golfe
C.P. 5030
Moncton (N.-B.) E1C 9B6

Téléphone : (506) 851-2073
Télécopieur : (506) 851-2620
C. élec. : MorinR@mar.dfo-
mpo.gc.ca

***La présente publication doit être citée
comme suit***

MPO, 1999. Plie rouge du sud du golfe du
Saint-Laurent MPO – Sciences,
Rapport sur l'état des stocks A3-22
(1999).

Référence

Morin, R., I. Forest et G.A. Poirier. 1999.
Assessment of NAFO Division 4T
winter flounder. MPO Secrétariat
canadien pour l'évaluation des
stocks. Doc. Rech. 99/47.

On peut se procurer des exemplaires du
rapport à l'adresse suivante :

Processus consultatif régional des Maritimes
Ministère des Pêches et des Océans
C.P. 1006, succursale B203
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
CANADA B2Y 4A2
Téléphone : 902-426-7070
C. élec : myrav@mar.dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet: www.dfo-mpo.gc.ca/csas
ISSN : 1480-4921

English version is available on request at the
above address.

